

Département de l'Isère
Canton de l'Oisans
Commune LES DEUX ALPES

DELIBERATION N° 2025-171

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 21 octobre à 18h,

Le conseil municipal de la commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 17 octobre 2025 a tenu une réunion en session ordinaire, sous la présidence de M. Stéphane SAUVEBOIS.

Présents : Stéphane SAUVEBOIS, Maire,

Eric HAZAK, Jocelyne MARTIN, Delphine VAZEUX, Adjointes,

Michel MARTIN, maire délégué de Venosc, Philippe PRIMATESTA, maire délégué de Mont de Lans,

Jean-Noël CHALVIN, Brigitte MANIN, Virginie DUMONT, Angélique AGUILAR, Louise TEXIER

LELONG, Etienne DRUMAIN, Stéphane GALLAND, Cécile NEYRAUD, conseillers municipaux.

Absents : Xavier SILLON, Estelle FAURE, Simon LAVAUD, Agnès ARGENTIER.

Pouvoirs : Stéphanie DEBOUT donne pouvoir à Brigitte MANIN

Laurent CAIOLO donne pouvoir à Delphine VAZEUX

Florence BEL donne pouvoir à Jocelyne MARTIN

Mélanie FIAT donne pouvoir à Michel MARTIN

Romain CHARREL donne pouvoir à Philippe PRIMATESTA

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil : Monsieur Etienne DRUMAIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées et conformément à l'article L.2121-18 du même code, la séance a été publique.

FINANCES LOCALES – 7.2.2.1 - Institution

OBJET : Complexe Piscine Patinoire La Croisette – approbation de la grille tarifaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2121-29 ;

Considérant que la commune Les Deux Alpes exploite en régie directe le Complexe de la Croisette, comprenant une piscine, une patinoire, une piste de rollers et un espace de restauration ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer les tarifs applicables aux usagers de ce service public communal, dans le respect des principes de continuité, d'égalité et d'adaptation du service ;

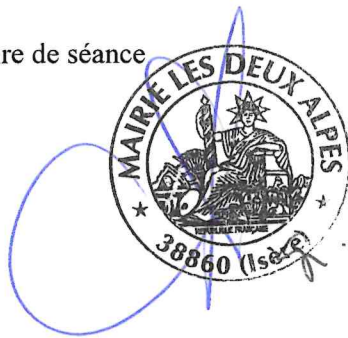
Considérant que cette tarification vise à garantir la viabilité financière du service, à assurer sa lisibilité et à contribuer au rayonnement de la commune en offrant un service public attractif et durable.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et après que Monsieur le Maire ait demandé à chaque conseiller de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, l'unanimité des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** la grille tarifaire du Complexe piscine patinoire La Croisette, telle qu'annexée à la présente délibération, fixant les tarifs applicables à compter de son entrée en vigueur pour l'ensemble des prestations proposées (piscine, patinoire, piste de rollers, snack) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document et à prendre toute mesure nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération ;

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Etienne DRUMAIN, Secrétaire de séance



Pour extrait conforme,

Le Maire, Stéphane SAUVEBOIS

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION n° 2025 -171

Grille tarifaire du Complexe piscine patinoire La Croisette (1/2)

Support forfait entrées : 2 €

1. Piscine

| Désignation | Adulte | Enfant (-18 ans) Sénior (+ 65 ans) |
|------------------------------------|----------|---------------------------------------|
| Entrée | 9,00 € | 6,00 € |
| Famille (2 adultes + 2 enfants) | 25,00 € | |
| Carte 10 entrées | 81,00 € | 54,00 € |
| Carte saison estivale | 130,00 € | 90,00 € |
| Carte saison hivernale | 155,00 € | 110,00 € |
| Abonnement annuel résident | 200 € | |
| 1 entrée activité (aquagym, cours) | 25,00 € | 20,00 € |

2. Patinoire

| Désignation | Enfant (- 18 ans) Sénior (+ 65 ans) | Adulte |
|---|--|---------|
| Entrée | 5,00 € | 7,00 € |
| Groupe (10 personnes avec patins) | 55,00 € | 80,00 € |
| Carte 5 entrées avec patins | 32,00 € | 40,00 € |
| Famille (2 adultes + 2 enfants avec patins) | 20,00 € | |
| Location patins | 5,00 € | 5,00 € |
| Affûtage patins | 7,00 € | 7,00 € |
| Location casque | 5,00 € | 5,00 € |
| Location gants | 5,00 € | 5,00 € |
| Tarif spécial évènement | 8,00 € | 12,00 € |
| Achat gants | 5,00 € | 8,00 € |

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat le.....

ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION n° 2025 -171

Grille tarifaire du Complexe piscine patinoire La Croisette (2/2)

3. Piste de rollers

| Désignation | Enfant (- 18 ans) Sénior (+ 65 ans) | Adulte |
|------------------------------|--|--------|
| Location rollers | 4,00 € | 5,00 € |
| Location casque | 5,00 € | 5,00 € |
| Location gants + protections | 5,00 € | 5,00 € |
| Tarif spécial évènement | 3,00 € | 5,00 € |
| Achat gants | 5,00 € | 8,00 € |

4. Snack

| Désignation | Tarif |
|---|--------|
| Boissons chaudes (thé, café, potage...) | 1,50 € |
| Eau minérale 50 cl | 2,00 € |
| Soda / jus de fruits | 3,50 € |
| Chips | 2,00 € |
| Sandwich | 6,00 € |
| Biscuits / gâteaux | 3,50 € |
| Sachet de bonbons | 1,50 € |